



Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du Certificat Matelot de Pont (Ex CIN).
- Avoir effectué un service en mer d'une durée au moins égale à six mois.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection relative à l'arrêté du 20 août 2015 du brevet de capitaine 200 voile
- Justifier d'une Promesse d'embarquement
- Fournir une lettre de motivation et un CV relatant votre expérience maritime
- Fournir une attestation natation 50 mètres départ plongé



Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation : 882 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00



Epreuves d'examen :

5 CCF – contrôles en cours de formation
2 épreuves finales (1 écrite et 1 pratique embarquée)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se préparer à exercer la fonction de patron à bord de tous navires de plaisance à voile, dans le cadre d'une activité de transport de passagers, conduite pour le compte d'un tiers propriétaire, loueur, locataire ou emprunteur de ce navire.

CONTENU DE LA FORMATION

Préparation au diplôme de Capitaine 200

Module P1-1

192 h

- Navigation
- Stage RADAR
- Météorologie
- Règles de barres, feux balisage, signaux
- Tenue de quart
- Manœuvre
- Anglais SMCP

Module P2-1

24 h

- Description et construction
- Stabilité
- Sécurité

Module M1-1 – Machines marines

72 h

Module M2-1 – Électricité

33 h

Module NP-1

21 h

- Environnement réglementaire et le rapport de mer

Module Voile

282 h

- Propulsion vélique
- Formation pratique embarquée
- Compléments de navigation et de météorologie
- Gestion d'une navigation commerciale
- Anglais

Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi

77 h

Formations Spécifiques

181 h

- **C.G.O.** Certificat Général d'Opérateur - STCW
- **EM III** - Enseignement Médical de Niveau III
- **Formation pour le personnel servant à bord des Navires à passagers.**



Effectif prévu : De 12 à 18

Responsable pédagogique :
Charles PIN

Personne à contacter :
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT
Espace Nikaia
11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE
Tél : 04.97.18.11.33
inseit.formation@wanadoo.fr
www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



20240905

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Délivré par la DIRM

Le diplôme du Capitaine 200 Voile est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 /20, sans note éliminatoire, sur **la totalité des modules**.

Le brevet du Capitaine 200 Voile illimité est délivré aux candidats ayant obtenu les formations complémentaires : CGO et médical niveau III et sous condition de justifier le service en mer minimum.

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, enregistré au RNCP n° 25324
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du **20 août 2015**, modifié, relatif à la délivrance du brevet de capitaine 200 voile (Annexe I)

SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet de Capitaine 200 voile peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation menant à la délivrance du brevet de Capitaine 500.

DÉBOUCHÉS

Le brevet de capitaine 200 voile permet de commander un navire de plaisance à voile de jauge brute inférieure à 200 (sans limite de distance de la côte) ou de puissance propulsive inférieure à 250 kW en tant que capitaine ou chef mécanicien.



Cofinancé par
l'Union européenne

